

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léger-le-Guéretois, se sont réunis, à la Mairie, sur convocation par décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, sous la présidence de monsieur Patrick ROUGEOT, Maire.

Nombre de conseillers	11
Présents	11
Représentés	
Votants	11
Pour	11
Contre	
Abstention	

Date de convocation : 21 mai 2026

Présents : ROUGEOT Patrick, GAUTIER ROUGEOT Marie-Anne, VILLEJOURBERT Michel, REYNAUD Serge, THONNAT Josiane, JANOTA Jocelyne, JEANDRAUD Catherine, HAMEL François, DUFROC David, DELUCHAT Stéphane, RICHARD Fanny

Excusé :

Secrétaire de séance : Marie-Anne GAUTIER ROUGEOT

Délibération n° 2026/40

OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2026-05-19-00030 pris en date du 19 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du 06 mai 2026, du Ministère de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur Serge REYNAUD,
- Madame Josiane THONNAT
- Monsieur Stéphane DELUCHAT
- Madame Fanny RICHARD

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué :

La candidature enregistrée :

Monsieur Patrick ROUGEOT

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

